

23-03-2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 23 MARS 2020 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

Membres du conseil :

Mme Maryse Gouger, district n° 1;
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également à la séance par vidéoconférence : la présidente et mairesse Mme Audrey Boisjoly, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne, et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol. Le conseiller, M. Gyslain Loyer est absent.

121-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du Règlement 380-2020 relatif au stationnement et applicable par la Sûreté du Québec sur territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
4. Adoption du Règlement 381-2020 relatif à la circulation sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
5. Adoption du Règlement 388-2020 relatif à la circulation des camions et véhicules-outils sur les chemins de la municipalité de Saint-Félix-de-Saint-Félix-de-Valois;
6. Adoption du projet de Règlement 391-2020 sur la division des districts électoraux;
7. Octroi de contrat – Terrains de pétanque;
8. Zone Bayonne – Adhésion 2020;
9. Taux d'intérêt sur les arrérages et autres comptes à recevoir;
10. Achat de paniers et installation – Terrain de basketball;
11. Octroi de contrat – Sentiers multifonctionnels;
12. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

122-2020

Adoption du Règlement 380-2020 relatif au stationnement et applicable par la Sûreté du Québec sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement n° 380-2020 relatif au stationnement et applicable par la Sûreté du Québec sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le Règlement 380-2020 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 380-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

123-2020

Adoption du Règlement
381-2020 relatif à la cir-
culation sur le territoire
de la municipalité de
Saint-Félix-de-Valois

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement n° 381-2020 relatif à la circulation sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le Règlement 381-2020 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 381-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

124-2020

Adoption du Règlement
388-2020 relatif à la cir-
culation des camions et
des véhicules-outils sur
les chemins de la muni-
cipalité de Saint-Félix-
de-Valois

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement n° 388-2020 relatif à la circulation des camions et véhicules-outils sur les chemins de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le Règlement 388-2020 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 388-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

125-2020

Adoption du projet de
Règlement 391-2020
sur la division des
districts électoraux

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications ont été effectuées dans le projet du Règlement 391-2020;

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution, nous abrogeons la résolution 097-2020, qui adoptait le projet du Règlement 391-2020;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier dépose le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

SUITE DE LA RÉOLUTION 125-2020

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 391-2020.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

126-2020

Octroi de contrat –
Terrains de pétanque –
LO-PT01.01-2020

CONSIDÉRANT le projet de construction des terrains de pétanque au parc Pierre-Dalcourt;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

(Le conseiller Luc Ducharme se retire puisqu'il y a un risque de conflit d'intérêts.)

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'octroyer, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, le contrat à la firme Paysagistes Nord-Joly inc. pour un montant de 88 411,70 \$ avant taxes, pour effectuer la construction des terrains de pétanque, selon les spécifications demandées dans le cahier de charges LO-PT01.01-2020.

Cette dépense sera prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

127-2020

Zone Bayonne –
Adhésion 2020

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de déboursier la somme de 100,00 \$ afin d'adhérer à la Zone Bayonne pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

128-2020

Taux d'intérêt sur les
arrérages de taxes et
autres comptes à recevoir

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle de la crise de la COVID-19 au Québec;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION 128-2020

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que les taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et tous autres comptes dus à la Municipalité soient réduits à 0% pour l'exercice financier 2020 et les exercices financiers antérieurs, pendant la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2020 au 31 mai 2020 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

129-2020

Octroi de contrat –
Achats de panier et
installation – Terrain
de basketball

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a obtenu une subvention pour l'aménagement d'un terrain de basketball;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser le directeur général à signer le contrat avec la firme Sportdirect Canada pour un montant de 5 124,71 \$ incluant les taxes, pour l'achat de paniers de basketball afin d'effectuer l'aménagement du terrain de basketball au parc Pierre-Dalcourt, selon les spécifications demandées.

Cette dépense sera prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

130-2020

Octroi de contrat –
Sentiers multifonctionnels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois souhaite aménager des sentiers multifonctionnels pour la pratique du vélo de montagne, du « fatbike », de la raquette, du ski de fond et de la marche;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, à l'entreprise Coopérative d'aménagement Tsuga pour un montant budgétaire de 72 840,00 \$ excluant les taxes, pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel, selon les spécifications décrites dans la demande de prix.

Cette dépense sera prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

131-2020

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que la présente séance soit levée à 19 h 35.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».